



Liquidation de communauté au cours d'un divorce

Par **Lacaze**, le **09/10/2008** à **11:29**

J' ai acquis de la moitié indivise d' un terrain pour construire une maison d'habitation le 14 mars 2002 . Un divorce a suivi , le 26 decembre 2006 une liquidation de communauté a etait signé ce jour . Je ne retrouve a aucun moment le chiffre de cet achat deduit sur l acte notarial . L' achat entre epoux est t' il legal ?

Par **Tisuisse**, le **09/10/2008** à **15:18**

Lorsque vous avez acheté ce terrain, que portait l'acte notarié comme propriétaire de ce terrain, avec la clause d'indivision ?
Lorsque la maison a été construite, même question sur l'acte notarié relatif à cette maison ?

Par **Lacaze**, le **10/10/2008** à **06:46**

le nom du proprietaire etait monsieur et madame de meme pour la construction